



## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 09 Février 2017**

**Date de la convocation :** 02 février 2017

**Nombre de délégués**

- en exercice : 56                      - votants : 55                      - présents : 52

L'an deux mille dix-sept, le 09 Février, à 19 heures 00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du pôle de Lorris sous la présidence de Monsieur Albert FEVRIER.

**Etaient présents :**

Madame Lysiane CHAPUIS, Monsieur Jean-Marc POINTEAU, Monsieur Claude GERMAIN, Monsieur Jean-Jacques MALET, Madame Marie-Louise CANAULT, Monsieur François JOURDAIN, Monsieur Ivan PETIT (à partir de la question n° 4), Monsieur Christian CHEVALLIER (suppléant de Monsieur Alain GRANDPIERRE), Monsieur Dominique DAUX, Madame Isabelle ROBINEAU, Monsieur Gérard BEAUDOIN, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, Monsieur Patrice RAVARD, Monsieur Bernard BANNERY, Madame Marie-Laure BEAUDOIN, Monsieur Philippe POIRIER, Monsieur André POISSON, Monsieur Jean VALLEE, Monsieur Albert FEVRIER, Madame Evelyne GERMAIN, Madame Valérie MARTIN, Monsieur Daniel TROUPILLON, Madame Josette MAILLET, Monsieur Gérald BAKAES, Monsieur Alain THILLOU, Monsieur Yves BOSCARDIN, Monsieur Alain GERMAIN, Monsieur Alain HECKLI, Monsieur Jack LOQUET, Monsieur André PETIT, Madame Nadine ROUSSEAU, Mesdames Eliane COGNOT, Gratiane DES DORIDES, Monsieur Jean-Loup OUDIN, Monsieur Philippe MOREAU, Monsieur Xavier RELAVE, Monsieur André LEBOEUF (suppléant de Monsieur Guy BAILLEUL), Monsieur Thierry BOUTRON, Monsieur François LEVASSEUR (suppléant de Monsieur Claude FOUASSIER), Monsieur Richard SENEGAS (à partir de la question n° 2), Monsieur Alain DEPRUN (suppléant de Madame Brigitte LEFEBVRE), Monsieur Yohan JOBET, Monsieur Patrick LEBRUN, Monsieur André JEAN, Madame Véronique MANTECON, Monsieur Patrice VIEUGUE, Madame Françoise DENEUBOURG (suppléante de Monsieur Arnaud CORABOEUF), Monsieur Yves SOCHAS (à partir de la question n° 4), Madame Evelyne COUTEAU, Monsieur Joël DAVID, Madame Josseline TURBEAUX, Monsieur Bernard MOINEAU

**Absents excusés :**

- Monsieur Alain GRANDPIERRE suppléé par Monsieur Christian CHEVALLIER
- Madame Isabelle FRANCOIS donnant pouvoir à Madame Véronique FLAUDER-CLAUS
- Madame Karine PERRET donnant pouvoir à Monsieur Gérald BAKAES
- Monsieur Jean-Luc LAUVERJAT
- Monsieur Guy BAILLEUL suppléé par Monsieur André LEBOEUF
- Monsieur Claude FOUASSIER suppléé par Monsieur François LEVASSEUR
- Madame Brigitte LEFEBVRE suppléée par Monsieur Alain DEPRUN
- Monsieur Arnaud CORABOEUF suppléé par Madame Françoise DENEUBOURG
- Madame Christiane BURGEVIN donnant pouvoir à Monsieur André PETIT

**Absents :** /

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire:**

Madame Evelyne COUTEAU

**Ordre du Jour :**

1. Fixation des attributions de compensation provisoires
  2. Désignations dans les commissions thématiques
  3. Election des membres de la commission d'appel d'offres
  4. Election des membres de la commission pour les délégations de service public
  5. Travaux de voirie- Passation de groupements de commandes- Autorisation de lancer la consultation relative au programme des travaux de voirie 2017
  6. Paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)- Mise en place des moyens de paiement
  7. Action sociale- Adhésion au comité national d'action sociale (CNAS)
  8. Retrait du syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais- Adhésion au syndicat mixte du Pays Gâtinais
  9. Convention entre le Préfet de la Région Centre, le Préfet du Loiret et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité
- Questions diverses.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 17 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président propose d'ajouter une question à l'ordre du jour : « Désignation des représentants de la communauté au sein du SMICTOM de Gien ». Proposition approuvée à l'unanimité.

## 1. Fixation des attributions de compensation provisoires

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération de la communauté de communes du Bellegardois en date du 15/09/2015, portant création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, et fixant les modalités de facturation aux communes par impact sur les attributions de compensation,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes du Bellegardois en date du 15/09/2016,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes du canton de Lorris en date du 27/09/2016,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la communauté de communes de Châtillon Coligny en date du 27/09/2016,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15/12/2016 portant modification des statuts de la communauté de communes du Bellegardois,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/09/2016 portant création de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des communautés de communes du Bellegardois, du canton de Lorris, et de Châtillon Coligny,

Le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour 2017 est impacté des transferts de charges réalisés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir : le transfert de la compétence tourisme sur l'ensemble du territoire communautaire, le transfert de zones d'activités, et sur le Bellegardois uniquement le transfert des compétences gestion et aménagement des cours d'eau, mission locale, bâtiments scolaires.

De plus, sur le Bellegardois, conformément aux conventions conclues avec les 12 communes utilisatrices du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, la facturation du recours au service est opérée par impact sur les attributions de compensation desdites communes.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De Fixer** le montant des attributions de Compensation prévisionnelles pour 2017 comme suit :

Communes	Attributions de compensation (période 2006-2015)	Charges transférées au 01/01/2017 (ZAE, tourisme, GEMAPI, mission locale, bâtiments scolaires)	Impact du service commun ADS	Attributions de Compensation 2017 *
Auvilliers	- 18 179 €	18 694 €	1 495,14 €	- 38 368 €
Beauchamps Sur Huillard	- 9 043 €	20 569 €	1 730,48 €	- 31 342 €
Bellegarde	836 031 €	99 616 €	6 332,68 €	730 082 €
Chapelon	- 6 711 €	18 480 €	1 148,72 €	- 26 340 €
Fréville en Gâtinais	803 €	12 102 €	1 104,30 €	- 12 403 €
Ladon	149 603 €	77 451 €	4 415,28 €	67 737 €
Mézières en Gâtinais	29 184 €	14 722 €	952,36 €	13 510 €

Moulon	- 9 551 €	11 805 €	982,34 €	- 22 338 €
Nesploy	- 13 575 €	19 051 €	1 118,88 €	- 33 745 €
Ouzouer Sous Bellegarde	608 €	20 220 €	1 079,80 €	- 20 692 €
Quiers Sur Bezonde	15 532 €	59 191 €	3 668,92 €	- 47 328 €
Villemoutiers	- 18 754 €	22 025 €	1 534,62 €	- 42 314 €
Total	955 948 €	393 926 €	25 563,52 €	536 458 €

\*Arrondi à l'euro inférieur si la décimale est supérieure ou égale à 0.50, à l'euro supérieur au-delà.

Communes	Attributions de compensation 2016	Charges transférées au 01/01/2017 (ZAE, tourisme,)	Attributions de Compensation 2017
Chailly en Gâtinais	- 66 131 €	1 080 €	- 67 211 €
Châtenoy	- 37 000 €	696 €	- 37 696 €
Coudroy	- 31 290 €	533 €	- 31 823 €
La Cour Marigny	- 32 961 €	505 €	- 33 466 €
Lorris	495 000 €	45 235 €	449 765 €
Montereau	- 52 758 €	968 €	- 53 726 €
Noyers	- 67 466 €	1 205 €	- 68 671 €
Oussoy en Gâtinais	- 36 136 €	649 €	- 36 785 €
Ouzouer les Champs	- 32 399 €	410 €	- 32 809 €
Presnoy	- 22 122 €	374 €	- 22 496 €
St Hilaire sur Puiseaux	25 127 €	260 €	24 867 €
Thimory	- 60 002 €	1 137 €	- 61 139 €
Varennes Changy	5 221 €	8 095 €	- 2874 €
Vieilles Maisons	- 42 927 €	981 €	- 43 908 €
Total	44 156 €	62 128 €	- 17 972 €

Communes	Attributions de compensation 2016	Charges transférées au 01/01/2017 (ZAE, tourisme,)	Impôts ménages de l'ex-CC4R	Attributions de Compensation 2017
Aillant sur Milleron	- 21 429 €	333 €		- 21 762 €
Châtillon Coligny	- 8998 €	13 057 €	142 149 €	- 164 204 €
Cortrat	- 5428 €	81 €		- 5 509 €
Dammarie sur Loing	- 20 734 €	420 €		- 21 154 €
La Chapelle sur Aveyron	- 31 270 €	539 €		- 31 809 €
Le Charme	- 9 341 €	122 €		- 9 463 €
Montbouy	- 29 006 €	618 €		- 29 624 €
Montcresson	- 92 040 €	1 086 €		- 93 126 €

Nogent sur Vernisson	530 438 €	2 990 €		527 448 €
Pressigny les Pins	46 963 €	408 €		46 555 €
St Maurice sur Aveyron	- 89 008 €	733 €		- 89 741 €
Ste Geneviève des Bois	- 38 541 €	2 096 €	97 016 €	- 137 653 €
Total	231 606 €	22 483 €	239 165 €	- 30 042 €

## 2. Désignations dans les commissions thématiques

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Conformément aux articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du CGCT, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

Le conseil communautaire a créé 11 commissions thématiques lors de sa séance du 17 janvier 2017 :

- Développement économique et relations avec les syndicats (type SIVLO, pays...)
- Développement culturel et touristique
- Urbanisme et habitat
- Voirie et éclairage public
- SPANC et cycle de l'eau
- Bâtiments et espaces verts
- Petite enfance, enfance-jeunesse, sport
- Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population
- Finances, achats
- Ressources humaines, mutualisation
- Communication

Vu les propositions faites par chaque commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :

- De Désigner en tant que membres des commissions les personnes suivantes :

### COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET RELATIONS AVEC LES SYNDICATS » :

Nom	Prénom	Commune
CHAPUIS	Lysiane	Aillant sur Milleron
ARCHENAU	Eric	Beauchamps sur Huillard
MALET	Jean-Jacques	Bellegarde
MAUFRAS	Michel	Chatenoy
FRANCOIS	Isabelle	Châtillon-Coligny
SALIN	Denis	Dammarié sur Loing
MARTINON	Pierre	La Cour Marigny
ROBINEAU	Isabelle	Le Charme
BEZARD	Didier	Lorris
PETIT	Pierre-Louis	Montbouy
BRUCY	Michel	Moulon
LECLERC	Claude	Nesploy
MOREAU	Philippe	Nogent sur Vernisson
GARAVOGLIA	Danièle	Noyers
LEVASSEUR	François	Ouzouer sous Bellegarde
BARNAULT	Pascal	Presnoy
LEBRUN	Patrick	Quiers sur Bezonde
DENEUBOURG	Françoise	St Maurice sur Aveyron
JEAN	André	Ste Geneviève des Bois
SOCHAS	Yves	Thimory
PETIAU	Xavier	Villemoutiers

**COMMISSION « DEVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>DUSSAILLANT</b>	Jean Pierre	Beauchamps sur Huillard
<b>FRECHET</b>	Isabelle	Bellegarde
<b>PETIT</b>	Ivan	Chailly en Gâtinais
<b>MACHART</b>	Marcel	Chapelon
<b>BANNERY</b>	Bernard	Cortrat
<b>SALIN</b>	Denis	Dammarie sur Loing
<b>HOURNON</b>	<i>Eliane</i>	<i>La Cour Marigny</i>
<b>BLADY</b>	Sandrine	Ladon
<b>ROBINEAU</b>	Isabelle	Le Charme
<b>PERRET</b>	Karine	Lorris
<b>PICARD</b>	Jean Pierre	Mezières en Gâtinais
<b>HECKLI</b>	Alain	Montcresson
<b>FONTAINE</b>	Marie Christine	Nesploy
<b>DES DORIDES</b>	Gratiane	Nogent sur Vernisson
<b>MARCEAUX</b>	Marie-Annick	Noyers
<b>MARTIN</b>	François	Oussoy en Gâtinais
<b>HOUY</b>	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
<b>SEBASTE-THIBAUT</b>	Annie	Ouzouer-des-Champs
<b>RAVAUT</b>	Stéphane	Presnoy
<b>MONTAGUT</b>	Bérengère	Quiers sur Bezonde
<b>VAN NOORT</b>	Frédéric	St Hilaire sur Puiseaux
<b>MANTECON</b>	Véronique	Ste Geneviève des Bois
<b>BUSSY-ROUSSEAU</b>	Alexandra	Varenes-changy
<b>LEROY</b>	Daniel	Vieilles Maisons / Joudry
<b>PETIAU</b>	Xavier	Villemoutiers

**COMMISSION « URBANISME ET HABITAT » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>JOBET</b>	Yanic	Bellegarde
<b>GASNIER</b>	Agnès	Chailly en Gâtinais
<b>GUILLAUME</b>	Jean-Paul	Chapelon
<b>BEAUDOUIN</b>	Gérard	Chatenoy
<b>BEAUDOUIN</b>	Marie Laure	Coudroy
<b>METIER</b>	Antony	Fréville
<b>HOURNON</b>	Eliane	La Cour Marigny
<b>MAILLET</b>	Josette	Lorris
<b>PICARD</b>	Jean-Pierre	Mézières en Gâtinais
<b>DELAVEAU</b>	Anne	Moulon
<b>BRIOLAY</b>	Marc	Nesploy
<b>COGNOT</b>	Eliane	Nogent sur Vernisson
<b>PELLETIER</b>	Marc	Noyers
<b>FOUASSIER</b>	Claude	Ouzouer-sous-Bellegarde
<b>GREGOIRE</b>	Valéry	Presnoy
<b>LEBRUN</b>	Patrick	Quiers sur Bezonde
<b>VIEUGUE</b>	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
<b>DIEUDONNE DE CARFORT</b>	Sébastien	Ste Geneviève des Bois
<b>COUTEAU</b>	Evelyne	Varenes-changy
<b>BURGEVIN</b>	Christiane	Villemoutiers

**COMMISSION « VOIRIE ET ECLAIRAGE PUBLIC » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>FOURNIER</b>	Michel	Aillant sur Milleron
<b>BERTHAULT</b>	Jean-Luc	Auvilliers en Gâtinais
<b>GERMAIN</b>	Claude	Beauchamps sur Huillard
<b>THIERRY</b>	Lionel	Bellegarde
<b>GUILLAUMIN</b>	William	Chapelon
<b>BLONDEAU</b>	Dominique	Chatenoy
<b>CHESTIER</b>	Patrick	Châtillon-Coligny
<b>BANNERY</b>	Bernard	Cortrat
<b>PETITDEMANGE</b>	Daniel	Dammarie sur Loing
<b>POISSON</b>	André	Fréville
<b>GRANDPIERRE</b>	Alain	La Chapelle sur Aveyron
<b>CHESNOY</b>	Christian	Ladon
<b>NOLLET</b>	Claude	Lorris
<b>THILLOU</b>	Alain	Mézières en Gâtinais
<b>BOSCARDIN</b>	Yves	Montbouy
<b>GERMAIN</b>	Alain	Montcresson
<b>CLEMENT</b>	Alain	Moulon
<b>LECLERC</b>	Claude	Nesploy
<b>LAUVERJAT</b>	Jean Luc	Nogent sur Vernisson
<b>PELLETIER</b>	Marc	Noyers
<b>BAILLEUL</b>	Guy	Oussoy en Gâtinais
<b>HOUY</b>	Claude	Ouzouer sous Bellegarde
<b>COUSIN</b>	James	Presnoy
<b>DEPRUN</b>	Alain	Pressigny les Pins
<b>VIEUGUE</b>	Patrice	St Hilaire sur Puiseaux
<b>GROENEWEG</b>	Jean-Nicolas	St Maurice sur Aveyron
<b>LAGATTU</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>SOCHAS</b>	Yves	Thimory
<b>DAVID</b>	Joël	Varennes-changy
<b>POULET</b>	Michel	Vieilles Maisons / Joudry
<b>PETIT</b>	Gérard	Villemoutiers

**COMMISSION « SPANC ET CYCLE DE L'EAU » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>FOURNIER</b>	Michel	Aillant sur Milleron
<b>GERMAIN</b>	Claude	Beauchamps sur Huillard
<b>JOURDAIN</b>	François	Bellegarde
<b>GASNIER</b>	Agnès	Chailly en Gâtinais
<b>GUILLAUMIN</b>	William	Chapelon
<b>BLONDEAU</b>	Dominique	Chatenoy
<b>FLAUDER CLAUS</b>	Véronique	Châtillon-Coligny
<b>BEZILLES</b>	Christèle	Cortrat
<b>PETITDEMANGE</b>	Daniel	Dammarie sur Loing
<b>POISSON</b>	André	Fréville
<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle sur Aveyron
<b>MAILLET</b>	Josette	Lorris
<b>BOSCARDIN</b>	Yves	Montbouy
<b>HECKLI</b>	Alain	Montcresson
<b>PLESSIS</b>	Hervé	Montereau
<b>ROUSSEAU</b>	Nadine	Nesploy
<b>PIOT</b>	Monique	Nogent sur Vernisson
<b>LEBOEUF</b>	André	Oussoy en Gâtinais
<b>DESLAIS</b>	William	Ouzouer sous Bellegarde
<b>DEPRUN</b>	Alain	Pressigny les Pins
<b>TOUSSAINT</b>	Arnaud	Quiers sur Bezonde
<b>LECOMTE</b>	Joël	St Hilaire sur Puiseaux

<b>LEQUIVARD</b>	Laurent	Ste Geneviève des Bois
<b>COUTEAU</b>	Evelyne	Varenes-changy
<b>MESNIL</b>	David	Vieilles Maisons / Joudry
<b>QUILLEVERE</b>	Emmanuel	Villemoutiers

**COMMISSION « BATIMENTS ET ESPACES VERTS » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>LEFRANC</b>	Jonathan	Aillant sur Milleron
<b>GAUCHER</b>	Michel	Beauchamps sur Huillard
<b>MALET</b>	Jean-Jacques	Bellegarde
<b>BEAUDOIN</b>	Gérard	Chatenoy
<b>BOURDON</b>	Mickaël	Châtillon-Coligny
<b>FOURRE</b>	Hervé	Fréville
<b>MARTINON</b>	<i>Pierre</i>	<i>La Cour Marigny</i>
<b>MARTIN</b>	Jean-Pierre	Lorris
<b>LUTTON</b>	Fabrice	Mézières en Gâtinais
<b>LOQUET</b>	Jack	Montereau
<b>BRUCY</b>	Michel	Moulon
<b>ROUSSEAU</b>	Nadine	Nesploy
<b>LAUVERJAT</b>	Jean-Luc	Nogent sur Vernisson
<b>BOUSTRON</b>	Thierry	Ouzouer-des-Champs
<b>ASSELIN</b>	Christian	Quiers sur Bezonde
<b>LECOMTE</b>	Joël	St Hilaire sur Puiseaux
<b>LAGATTU</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>LEFEBVRE</b>	Jean-Jacques	Thimory
<b>DAVID</b>	Joël	Varenes-changy
<b>BRAGUE</b>	Robert	Vieilles Maisons / Joudry

**COMMISSION « PETITE ENFANCE, ENFANCE-JEUNESSE, SPORT » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>DESFORGES</b>	Christèle	Auwilliers en Gâtinais
<b>DURAND</b>	Cyril	Beauchamps sur Huillard
<b>CANAULT</b>	Marie-Louise	Bellegarde
<b>DAUX</b>	Dominique	Chapelon
<b>JACQUINOT</b>	Christiane	Châtenoy
<b>DARDONVILLE</b>	Romain	Châtillon-Coligny
<b>GAUDRY</b>	Sandrine	Dammarie sur Loing
<b>PICARD</b>	Sébastien	Fréville
<b>GERMAIN</b>	Evelyne	Ladon
<b>SALIN</b>	Myriam	Le Charme
<b>BAKAES</b>	Marc	Lorris
<b>CHAILLY</b>	Christelle	Mézières en Gâtinais
<b>GERMAIN</b>	Alain	Montcresson
<b>LOQUET</b>	Jack	Montereau
<b>FOUSSARD</b>	Elisabeth	Moulon
<b>MARTIN</b>	François	Nesploy
<b>LOUDIN</b>	Jean Loup	Nogent sur Vernisson
<b>RELAVE</b>	Xavier	Noyers
<b>MARTIN</b>	François	Oussoy en Gâtinais
<b>GAUTHIER</b>	Sandra	Ouzouer sous Bellegarde
<b>JOBET</b>	Johan	Quiers sur Bezonde
<b>POUMEYRIE</b>	Patricia	St Hilaire sur Puiseaux
<b>PAIN</b>	Annick	St Maurice sur Aveyron
<b>SOCHAS</b>	Yves	Thimory
<b>TURBEAUX</b>	Josseline	Varenes-changy
<b>MOINEAU</b>	Bernard	Vieilles Maisons / Joudry
<b>LARUE</b>	Delphine	Villemoutiers

**COMMISSION « TRANSPORTS, MAISONS DE SERVICES AUX PUBLICS  
ET AUTRES SERVICES A LA POPULATION » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>GROENEWEG</b>	Elizabeth	Aillant sur Milleron
<b>PION</b>	Emmanuelle	Beauchamps sur Huillard
<b>NOREST</b>	Frédérique	Chailly en Gâtinais
<b>JACQUINOT</b>	Christiane	Chatenoy
<b>BONNEAU</b>	Rose-Anne	Dammarie sur Loing
<b>VALLEE</b>	Jean	La Cour Marigny
<b>CHAILLY</b>	Mireille	Ladon
<b>DESHAYES</b>	Françoise	Le Charme
<b>MARTIN</b>	Valérie	Lorris
<b>POULIN</b>	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
<b>ROUCHETTE</b>	Maurice	Montbouy
<b>HECKLI</b>	Alain	Montcresson
<b>HEBERT</b>	Jacques	Montereau
<b>SERRE</b>	Maryse	Nesploy
<b>DENIS</b>	Dominique	Nogent sur Vernisson
<b>RELAVE</b>	Xavier	Noyers
<b>SALOU</b>	Isabelle	Ouzouer sous Bellegarde
<b>CASTEL</b>	Claude (Mme)	Vieilles Maisons / Joudry

**COMMISSION « FINANCES, ACHATS » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>CHAPUIS</b>	Lysiane	Aillant sur Milleron
<b>COME</b>	Florence	Auvilliers en Gâtinais
<b>COFFINEAU</b>	Philippe	Chailly en Gâtinais
<b>MACHART</b>	Marcel	Chapelon
<b>MAUFRAS</b>	Michel	Chatenoy
<b>FLAUDER-CLAUS</b>	Véronique	Châtillon Coligny
<b>THEAU</b>	Frédéric	Fréville
<b>HAMARD</b>	Virginie	La Chapelle sur Aveyron
<b>VALLEE</b>	Jean	La Cour Marigny
<b>TROUPILLON</b>	Daniel	Lorris
<b>LUCQUES</b>	Jean Claude	Mézières en Gâtinais
<b>ROUCHETTE</b>	Maurice	Montbouy
<b>HEBERT</b>	Jacques	Montereau
<b>PETIT</b>	André	Moulon
<b>SERRE</b>	Maryse	Nesploy
<b>MOREAU</b>	Philippe	Nogent sur Vernisson
<b>MARCEAUX</b>	Marie-Annick	Noyers
<b>LEVASSEUR</b>	François	Ouzouer sous Bellegarde
<b>JEAN</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>LEROY</b>	Daniel	Vieilles Maisons / Joudry

**COMMISSION « RESSOURCES HUMAINES, MUTUALISATION » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>GROENEWEG</b>	Elizabeth	Aillant sur Milleron
<b>POINTEAU</b>	Jean-Marc	Auvilliers
<b>DURAND</b>	Cyril	Beauchamps sur Huillard
<b>WATEL</b>	Anne-Marie	Châtillon-Coligny
<b>BEAUDOUIN</b>	Marie Laure	Coudroy
<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle Sur Aveyron
<b>ARBAUT</b>	Annie	La Cour Marigny
<b>GERVAIS</b>	Corinne	Lorris



<b>JOURDAN</b>	Lawrence	Mézières en Gâtinais
<b>GERMAIN</b>	Alain	Montcresson
<b>DEBOUZY</b>	Jean	Montereau
<b>FONTAINE</b>	Marie-Christine	Nesploy
<b>CORJON</b>	Bernadette	Nogent sur Vernisson
<b>DESLAIS</b>	William	Ouzouer sous Bellegarde
<b>SENEGAS</b>	Richard	Presnoy
<b>CHAVANEAU</b>	Philippe	Quiers sur Bezonde
<b>JEAN</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>GREAU</b>	Alain	Varennes-changy
<b>PARMENTIER</b>	Denis	Vieilles Maisons / Joudry
<b>LARUE</b>	Delphine	Villemoutiers

### **COMMISSION « COMMUNICATION » :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Commune</b>
<b>BRAULT</b>	Jean-Yves	Aillant sur Milleron
<b>GAUCHER</b>	Michel	Beauchamps sur Huillard
<b>TARDIF</b>	Elisabeth	Bellegarde
<b>PETIT</b>	Ivan	Chailly en Gâtinais
<b>DAUX</b>	Dominique	Chapelon
<b>BEAUDOIN</b>	Marie Laure	Coudroy
<b>CHEVALLIER</b>	Christian	La Chapelle sur Aveyron
<b>PERRET</b>	Karine	Lorris
<b>POULIN</b>	Marie-Reine	Mézières en Gâtinais
<b>MARTIN</b>	François	Nesploy
<b>PINAUD</b>	Jean Paul	Nogent sur Vernisson
<b>SALOU</b>	Isabelle	Ouzouer sous Bellegarde
<b>JOBET</b>	Yohan	Quiers sur Bezonde
<b>CORABOEUF</b>	Arnaud	St Maurice sur Aveyron
<b>JEAN</b>	André	Ste Geneviève des Bois
<b>CASTEL</b>	Claude	Vieilles Maisons / Joudry

### **3. Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Conformément aux articles L. 1414-2 et L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes est composée d'un Président, de 5 membres titulaires, et de 5 membres suppléants.

Le Président de la Commission est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant (un Vice-président).

Le Conseil Communautaire doit donc désigner, en son sein et à bulletin secret, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu les 3 listes déposées ;

Vu la désignation des 2 assesseurs Monsieur François JOURDAIN et Madame Evelyne GERMAIN ;

Vu les résultats du scrutin :

53 suffrages exprimés

Liste 1 : 15 suffrages exprimés

Liste 2 : 28 suffrages exprimés

Liste 3 : 10 suffrages exprimés

**Le Conseil Communautaire a désigné** en tant que membres de la commission d'appel d'offres les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Guy BAILLEUL	Gérard BEAUDOIN
Jean-Jacques MALET	Alain GERMAIN
André JEAN	Alain GRANDPIERRE
Valérie MARTIN	François JOURDAIN
Eliane COGNOT	Dominique DAUX

#### 4. Election des membres de la commission pour les délégations de service public

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 19 septembre 2016, portant fusion des communautés de communes de Lorris, du Bellegardois et de Châtillon Coligny au 1er janvier 2017 ;

Conformément aux articles L. 1411-5 du CGCT, la commission pour les délégations de services publics de la Communauté de Communes est composée d'un Président et de 5 membres titulaires, lesquels sont suppléés par 5 membres suppléants. Le Président de la Commission est le Président de la Communauté de Communes ou son représentant (un Vice-président).

Le Conseil Communautaire doit donc désigner, en son sein et à bulletin secret, les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission pour les délégations de services publics à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Vu les 3 listes déposées ;

Vu la désignation des 2 assesseurs Monsieur François JOURDAIN et Madame Evelyne GERMAIN ;

Vu les résultats du scrutin :

55 suffrages exprimés

Liste 1 : 18 suffrages exprimés

Liste 2 : 30 suffrages exprimés

Liste 3 : 7 suffrages exprimés

**Le Conseil Communautaire a désigné** en tant que membres de la commission pour les délégations de service public les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Richard SENEGAS	Josette MAILLET
Jack LOQUET	Evelyne COUTEAU
Lysiane CHAPUIS	Marie-Laure BEAUDOIN
Jean-Jacques MALET	Alain GERMAIN
André JEAN	Alain GRANDPIERRE

#### 5. Travaux de voirie- Passation de groupements de commandes- Autorisation de lancer la consultation relative au programme des travaux de voirie 2017

Les Communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent Sur Vernisson, Sainte Geneviève des Bois et Saint Maurice sur Aveyron souhaitent faire réaliser des travaux de voirie qui ne sont pas de la compétence de la Communauté de Communes (travaux de bordures et trottoirs sur le Territoire de l'ancienne Communauté de Communes de Châtillon-Coligny, travaux d'aménagements sécuritaires sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Canton de Lorris...).

Afin que ces travaux soient traités en même temps que le marché 2017 de création et de renforcement des voiries de la Communauté de Communes et ainsi puissent bénéficier de la même procédure de consultation, il est possible de mettre en place un groupement de commandes entre les communes et la Communauté.

Ce groupement de commandes est établi par une convention qui prévoit que :

- Pour la dévolution des travaux, le coordonnateur de l'opération est la Communauté de Communes ;
- La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par la Communauté de Communes au nom du groupement de commandes ;
- Tous les frais relatifs à cette opération seront pris en charge par la Communauté de Communes qui se fera ensuite rembourser, par les Communes, leur part individuelle.

La procédure de consultation à mettre en œuvre dans le cadre de ce marché est la procédure adaptée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

- Le prix des prestations : \_\_\_\_\_ coefficient : 40
- La valeur technique de l'offre : \_\_\_\_\_ coefficient : 50
- Les délais : \_\_\_\_\_ coefficient : 10

Clauses d'insertion : Il est proposé d'intégrer des clauses d'insertion qui consisteraient en une obligation pour l'entreprise titulaire du marché des heures de travail à du personnel en insertion pendant la durée du marché.

Le montant estimatif total du marché est de 1 039 065 € H.T. répartis sur 5 lots (dont 60 025 € H.T. soit 72 030 € T.T.C seront remboursés par les Communes de Châtenoy , Cortrat, Montbouy, Nogent Sur Vernisson, Sainte Geneviève des Bois et Saint Maurice sur Aveyron dans le cadre du groupement de commandes).

L'allotissement est le suivant :

Lot 1 : pôle Bellegarde

Lot 2 : pôle Châtillon-Coligny

Lot 3 : Lorris

Lot 4 : enduit bicouche

Lot 5 : enrobé coulé à froid (ECF)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'assurer**, dans le cadre du marché 2017 de création et de renforcement des voiries et par le biais d'un groupement de commandes, la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux de voirie relevant de la compétence des Communes de Châtenoy , Cortrat, Montbouy, Nogent Sur Vernisson, Sainte Geneviève des Bois et Saint Maurice sur Aveyron;
- **D'approuver** la mise en place d'une convention en vue de la création d'un groupement de commandes avec lesdites communes ;
- **D'autoriser** le Président à signer cette convention.
- **D'approuver** le Dossier de Consultation des Entreprises pour le marché 2017 de création et de renforcement des voiries de la Communauté de Communes ;
- **D'y intégrer** des clauses d'insertion qui permettront de favoriser le rapprochement entre les structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises du secteur privé, et ce, dans l'intérêt des personnes engagées dans un parcours d'insertion ;
- **D'autoriser** le Président à lancer la Consultation des entreprises par le biais de la procédure adaptée ;
- **De charger** M. le Président de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Loiret pour le financement de ces travaux.

*Albert FEVRIER précise que l'objectif est de lancer la consultation au plus tôt afin que les travaux puissent commencer à partir du mois de mai ou juin.*

## **6. Paiement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)- Mise en place des moyens de paiement**

Vu la délibération de la communauté de communes du Bellegardois en date du 12 janvier 2005,

Vu la délibération de la communauté de communes du canton de Lorris en date du 28 septembre 2005,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/09/2016 portant création de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des communautés de communes du Bellegardois, du canton de Lorris, et de Châtillon Coligny,

Vu la délibération du SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire en date du 23 novembre 2015, instituant la redevance d'ordures ménagères à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Vu la délibération de la communauté de communes du Bellegardois en date du 13 décembre 2016,

Vu la délibération de la communauté de communes du canton de Lorris en date du 14 décembre 2016,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais perçoit la redevance en lieu et place du SICTOM sur 24 de ses communes.

Pour la mise en œuvre de ce dispositif, il est nécessaire de proposer aux usagers des moyens de paiement diversifiés, à savoir :

- Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) / talon optique 2 lignes
- Titre par carte bancaire sur internet (TIPI)
- Paiement par prélèvement automatique (prélèvement SEPA et règlement associé) en trois fois

Ces moyens de paiement nécessitent la signature de conventions spécifiques avec la DGFIP à Rennes pour le talon optique, avec la DRFIP Centre pour les autres moyens de paiement. Une demande d'identifiant créancier (ICS) est également à formuler pour le prélèvement. Pour ce dernier moyen de paiement, les usagers devront compléter un document comprenant le règlement financier et le mandat de prélèvement SEPA.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des conventions et formulaires nécessaires à la mise en place de ces 3 moyens de paiement.

*Albert FEVRIER rappelle que la participation qui sera versée au SICTOM correspondra aux sommes effectivement perçues.*

## **7. Action sociale- Adhésion au comité national d'action sociale (CNAS)**

Vu l'article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre » ;

Vu l'article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux ;

Vu l'article 25 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Le CNAS est un organisme national qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes ;

Vu le Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se doter d'un outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,

Vu que les trois communautés de communes étaient adhérentes au CNAS avant la fusion,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à 54 voix pour et 1 abstention:**

- **D'adhérer** au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- **D'autoriser** en conséquence M. le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS.
- Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte **de verser** au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :  
(nombre de bénéficiaires actifs indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs)
  - **De permettre** au personnel retraité de bénéficier du CNAS selon une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant :  
(nombre de bénéficiaires retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires retraités)
- **De désigner** André JEAN, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

*Richard SENEGAS s'abstient du fait de la prise en compte des retraités dans les bénéficiaires.*

## **8. Retrait du syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais- Adhésion au syndicat mixte du Pays Gâtinais**

Vu l'article L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux pôles d'équilibre territorial et rural,

Vu l'article L5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, régissant les syndicats mixtes,

Vu l'arrêté préfectoral du 19/09/2016 portant création de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais, issue de la fusion des communautés de communes du Bellegardois, du canton de Lorris, et de Châtillon Coligny,

Vu les statuts du syndicat mixte pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, délibérés par le comité syndical du 23/09/2016

Vu les statuts du syndicat du Pays du Gâtinais, modifiés par délibération du 28/09/2016,

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais adhère au syndicat mixte de Pays du Gâtinais pour celles de ses communes membres qui faisaient partie des communautés de communes du canton de Lorris et de Châtillon Coligny au 31/12/2016. Elle adhère au syndicat mixte du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais pour celles de ses communes membres qui faisaient partie de la communauté de communes du Bellegardois au 31/12/2016.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **D'adhérer** au syndicat mixte de Pays du Gâtinais pour la totalité de son territoire, la majorité de sa population relevant du périmètre de ce syndicat.
- **De solliciter** par conséquent son retrait du syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais, et l'intégration concomitante de la totalité de ses communes membres au syndicat de Pays du Gâtinais.
- **D'autoriser** le Président à solliciter de monsieur le Préfet du Loiret le retrait de la communauté de communes du syndicat de Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais
- **D'autoriser** le Président à entreprendre toute démarche utile à l'adhésion de la communauté de communes au syndicat de Pays du Gâtinais pour la totalité de son territoire.

*Albert FEVRIER a rencontré le Préfet sur ces questions de retrait et d'adhésion des deux pays concernés.*

## 9. Convention entre le Préfet de la Région Centre, Préfet du Loiret et la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

ACTES, qui signifie « Aide au Contrôle de légalité dématérialisé », désigne à la fois le projet tendant à dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité et budgétaire. La télétransmission présente les mêmes effets juridiques que la transmission matérielle.

Pour les collectivités territoriales, leurs établissements publics locaux, les établissements de coopération intercommunale (EPCI), c'est la possibilité de :

- télétransmettre à la préfecture à tout moment de la journée les actes soumis au contrôle de légalité (arrêtés et délibérations avec leurs annexes, contrats, etc.) avec la possibilité d'annuler un envoi en cas d'erreur ;
- recevoir en temps réel, l'accusé de réception qui rend l'acte exécutoire, sous réserve des formalités de publication et de notification.

Les collectivités qui décident de télétransmettre tout ou partie de ses actes soumis au contrôle de légalité doivent :

- prendre contact avec les tiers de télétransmission homologués par le Ministère de l'intérieur ;
- autoriser par une délibération le représentant de la collectivité à recourir à la télétransmission et à signer le marché avec le tiers de télétransmission et la convention avec la préfecture ;
- passer un marché (en général un marché à procédure adaptée) avec le tiers de télétransmission homologué retenu par la commune ;
- signer une convention avec le préfet du département comportant notamment (art. R. 2131-3 du CGCT) la date de raccordement de la collectivité territoriale, de l'EPCI ou de l'EPL à la chaîne de télétransmission, la nature et les matières des actes transmis par voie électronique, les engagements respectifs de la collectivité et du préfet pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission, la possibilité, pour la collectivité, de renoncer à tout moment à la transmission par voie électronique et les modalités de cette renonciation.

Les trois communautés de communes avant la fusion avaient recours à la dématérialisation du contrôle de légalité. La fusion nécessite de repasser une convention avec le Préfet de la Région Centre Val de Loire, Préfet du Département du Loiret.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De recourir** à la télétransmission et à signer le marché avec le tiers de télétransmission homologué retenu par la Communauté de communes ;
- **D'approuver et de signer** la convention avec le préfet de la Région Centre, Préfet du département.

## 10. Désignation des représentants de la communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais,  
Vu les statuts du SMICTOM de Gien;

Considérant que les statuts du SMICTOM de Gien prévoient que :

- le nombre de membres est porté à 6 titulaires et 6 délégués suppléants pour la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais
- il appartient à l'organe délibérant de chaque entité de désigner ses représentants

Lors de la séance du 24 janvier 2017, les représentants suivants ont été désignés :

Titulaires	Suppléants
Monsieur André JEAN	Monsieur Alain GERMAIN
Monsieur Alain HECKLI	Madame Danièle HURE

Monsieur Alain HAMEAU	Monsieur Alain DEPRUN
Madame Eliane COGNOT	Madame Véronique MANTECON
Monsieur Yves BOSCARDIN	Madame Myriam SALIN
Madame Véronique FLAUDER-CLAUS	Monsieur Pierre-Louis PETIT

Suite à la démission de M. Hameau, il est proposé de procéder à de nouvelles désignations.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité :**

- **De désigner** en tant que représentants de la communauté au sein du SMICTOM de Gien les personnes suivantes :

Titulaires	Suppléants
Monsieur André JEAN	Madame Véronique MANTECON
Monsieur Alain HECKLI	Monsieur Alain GERMAIN
Monsieur Alain DEPRUN	Monsieur Patrice RAVARD
Madame Eliane COGNOT	Madame Myriam SALIN
Monsieur Yves BOSCARDIN	Monsieur Pierre-Louis PETIT
Madame Véronique FLAUDER-CLAUS	Madame Danièle HURE

\*\*\*\*\*

Questions diverses :

Informations données par le Président :

*Albert FEVRIER informe les conseillers communautaires au sujet du planning des réunions du conseil communautaire qui est distribué.*

*Un comité technique va être mis en place du fait que la communauté de communes emploie plus de 50 agents. Albert FEVRIER a rencontré les organisations syndicales. L'élection pour le comité technique aura lieu début juin. Et en 2018, nous devons de nouveau procéder à des élections car ce seront les élections nationales.*

*Une réunion des agents va être prochainement programmée.*

*En ce qui concerne les réunions des commissions, les vice-présidents vont pouvoir les réunir prochainement du fait que les membres ont été désignés ce soir.*

Informations données par les vice-présidents :

- *Dominique DAUX indique qu'un trombinoscope des élus va être préparé. A cette fin, chaque élu sera photographié ce soir.*
- *Bernard MOINEAU informe les élus des 2 études en cours dans le cadre de la politique enfance-jeunesse. L'une concerne la définition de la future politique enfance-jeunesse et l'autre concerne l'étude du transfert de la compétence scolaire et périscolaire. Les 2 cabinets qui travaillent sur ces questions vont solliciter des entretiens dans les communes et SIRIS.*

Le 21 février une réunion des secrétaires de mairie va être organisée pour échanger sur l'organisation générale de la communauté de communes après la fusion et pour présenter les 2 études enfance-jeunesse en cours.

- Jean-Jacques MALET travaille actuellement avec Loire\$Orléans Eco et l'agence Dev'up Centre Val de Loire. Une première réunion de la commission développement économique aura lieu autour du 15 mars.
- Isabelle ROBINEAU informe que le spectacle « Ainsi bat la vie » aura lieu à l'espace des Etangs le 25 février à 20 h 30. La commission développement culturel et touristique se réunira début mars.
- Thierry BOUTRON souhaite savoir si le vice-Président pourra assister à la CAO même s'il n'est pas désigné membre.
- Albert FEVRIER indique que c'est possible.

Points divers :

Marie-Laure BEAUDOIN souhaite savoir si la communauté de communes participera financièrement au comice agricole de Lorris qui aura lieu fin août. En 2011, le soutien avait été de l'ordre de 1,20 € par habitant.

Albert FEVRIER répond qu'il convient d'être prudent car trois comices seront concernés dans les prochaines années. Cette participation représente un poids important pour le budget de fonctionnement. Il faut regarder ce point de près mais rien n'est décidé pour le moment sur cette question.

Valérie MARTIN indique que si la communauté de communes ne participe pas, ce sera le dernier à Lorris.

Albert FEVRIER : un débat sera à mener sur ce point.

Jean-Jacques MALET indique que le coût pour une commune est d'environ 70 000 €.

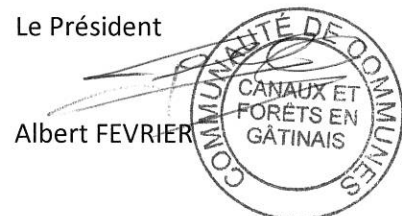
Albert Février : il faut étudier si la communauté de communes peut intervenir et dans quelle mesure. Un débat pourra être ouvert sur cette question lors du prochain conseil.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

Le Président

Albert FEVRIER





**Membres du conseil communautaire présents lors de la séance du 09 Février 2017**

Mme CHAPUIS Lysiane	M. POINTEAU Jean-Marc	M. GERMAIN Claude	M. MALET Jean-Jacques
Mme CANAULT Marie-Louise	M. JOURDAIN François	M. PETIT Ivan (à partir de 20h)	M. CHEVALLIER Christian
M. DAUX Dominique	Mme ROBINEAU Isabelle	M. BEAUDOIN Gérard	Mme FLAUDER-CLAUS Véronique
M. RAVARD Patrice	<del>Mme FRANCOIS Isabelle</del>	M. BANNERY Bernard	Mme BEAUDOIN Marie-Laure
M. POIRIER Philippe	M. POISSON André	M. VALLEE Jean	M. FEVRIER Albert
Mme GERMAIN Evelyne	Mme MARTIN Valérie	M. TROUPILLON Daniel	Mme MAILLET Josette
M. BAKAES Gérald	<del>Mme PERRET Karine</del>	M. THILLOU Alain	M. BOSCARDIN Yves
M. GERMAIN Alain	M. HECKLI Alain	M. LOQUET Jack	M. PETIT André
Mme ROUSSEAU Nadine	Mme COGNOT Eliane	Mme DES DORIDES Gratiane	<del>M. LAUVERJAT Jean-Luc</del>
M. OUDIN Jean-Loup	M. MOREAU Philippe	M. RELAVE Xavier	M. LEBOEUF André
M. BOUTRON Thierry	M. LEVASSEUR François	M. SENEGAS Richard	M. DEPRUN Alain
M. JOBET Yohan	M. LEBRUN Patrick	M. JEAN André	Mme MANTECON Véronique
M. VIEUGUE Patrice	Mme DENEUBOURG Françoise	M. SOCHAS Yves (à partir de 20h)	Mme COUTEAU Evelyne
M. DAVID Joël	Mme TURBEAUX Josseline	M. MOINEAU Bernard	<del>Mme BURGEVIN Christiane</del>